

**Séance du 16 octobre 2014**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 10 octobre 2014, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoint ; Mme Juzan, M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Mme Chabaud-Nadin, M. Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Candillier, Belbaraka, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Castel à M. Ugalde, M. Duzert à M. Murat.

**SECRETAIRE** : M. Boutonnet.

Mme Bensoussan présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : EDUCATION ET VIE SOCIALE** – Association Maison de la Vie Citoyenne Saint-Etienne - Convention de mise à disposition de locaux sis rue du Grand Hargous

L'association Maison de la Vie Citoyenne (MVC) Saint-Etienne est une association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, affiliée à la fédération des centres sociaux, agréée par la caisse des allocations familiales de Bayonne, ayant vocation à mener un projet socioculturel, intergénérationnel, offrant à ses adhérents la possibilité de concevoir et réaliser des projets individuels ou collectifs dans les domaines de la culture, des loisirs et de l'action sociale.

La Ville a ainsi apporté son soutien à ce dispositif, en consentant à ladite structure, un contrat de mise à disposition le 5 août 1998 pour l'occupation de divers lieux sur le territoire de la commune en vue de lui permettre de mener à bien ses missions.

Dans le cadre du projet de rénovation urbaine et du projet urbain intégré européen de développement durable du quartier des Hauts de Bayonne, la ville de Bayonne a décidé de construire une nouvelle Maison de la Vie Citoyenne sur le site de la Porcelaine.

Ce nouvel équipement sis 9, rue du Grand Hargous favorisera le regroupement, sur un site unique, du siège social de la Maison de la Vie Citoyenne Saint-Etienne, anciennement installé à la résidence Ginsburger, avec le lieu des activités qui étaient jusqu'ici localisées au château de Sainsontan.

Par ailleurs, cette association continuera à bénéficier de l'utilisation de la salle Paul Bru, notamment pour l'organisation de manifestations festives et de spectacles vivants.

Les travaux de réalisation de la nouvelle structure sur le site de la Porcelaine étant achevés, et en vue de permettre à la Maison de la Vie Citoyenne Saint-Etienne de prendre possession de ses nouveaux locaux, il convient de lui consentir une convention de mise à disposition, précisant les conditions d'utilisation du nouvel équipement, en y intégrant les dispositions régissant l'occupation de la salle Paul Bru jusque-là visées par la convention du 5 août 1998.

Il est donc proposé la formalisation d'un contrat de mise à disposition sur la base des principales conditions suivantes :

- pour une durée expresse de trois années, renouvelable annuellement par tacite reconduction ;
- à titre gratuit, compte tenu de l'activité d'intérêt général poursuivie par l'association ;
- avec abonnements et consommations des divers fluides à la charge de l'occupant.

Au vu de ces éléments, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition des locaux avec l'association Maison de la Vie Citoyenne Saint-Etienne sur la base du projet de document joint.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.